RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté
Égalité
Fraternité

DOUANES & DROITS INDIRECTS

cerfa
N° 13453*05

DÉCLARATION POLYVALENTE PRODUITS ÉNERGÉTIQUES (PPE)

Opérations fiscales hors sortie d'établissement fiscal suspensif

DÉCLARATION PONCTUELLE N° FR
DÉCADE / MOIS / TRIMESTRE :

1	**DÉCLARANT** (raison sociale, SIREN, adresse)	**BUREAU DE DOUANE** (Nom et adresse)
Exemplaire pour le bureau de douane		Enregistrée sous le numéro :

DÉCLARANT OU REPRÉSENTANT (raison sociale, SIREN, adresse)	**DÉCLARATIONS JOINTES**
☐ Redevable ☐ Représentant agissant en représentation directe / indirecte Déclarons, sous les peines de droit, d'une part, que tous les produits qui, durant la période précisée ci-dessus, ont été mis à la consommation directement en suite d'importation ou de circulation intracommunautaire, sont repris dans les déclarations ci-jointes en fonction de leurs régimes douaniers respectifs et, d'autres part, que toutes les indications figurant dans ces déclaration sont sincères et véritables. Les déclarations jointes sont indiquées ci-contre par leur nombre dans correspondante. Nous précisons qu'elles sont établies sous le couvert de la garantie déposée auprès de l'administration des douanes et droits indirects : soit par l'assujetti soit par le représentant. A , le (Signature du déclarant ou de son représentant suivi de son nom en majuscules)	☐ Déclaration(s) récapitulative(s) de mise à la consommation SG1/SG2 n° ☐ Déclaration(s) récapitulative(s) de mise à la consommation AH1/AH2 n°
CONTRÔLE DOUANIER	

VOTRE SITUATION FISCALE

Droits et taxes à payer	**CODE TAXE**	**CODE RÉGION**	**MONTANT en Euros**
Droits de douane			
TICPE Supercarburants			
TICPE Gazole			
TICPE E10			
TICPE ARS			
TICPE autres			
CPSSP			
TVA Continent - DGDDI			
TVA Corse - DGDDI			
TVA Import - DGDDI			
Droits et taxes liquidés pour votre information			
TVA AI2			
TVA différée			
TVA Continent - DGFIP			
TVA Corse - DGFIP			
DROITS ET TAXES LIQUIDÉS			
DROITS ET TAXES A PAYER			

Les informations à caractère personnel font l'objet d'un traitement informatisé par la direction générale des douanes et droits indirects (DGDDI). Elles sont conservées pendant une durée de 3 ans à compter de la validation de la déclaration. La loi n°78-17 du 6 janvier 1978 modifiée relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, ainsi que le Règlement (UE) 2016/619 du 27 avril 2016, dit Règlement général sur la protection des données vous garantissent un droit d'accès, de suppression et de rectification des données vous concernant auprès du bureau énergie, environnement et lois de finances (dg-fid1@douane.finances.gouv.fr)